

Plan de Prévention de l'illettrisme 2014-2017 - Académie de Guadeloupe

La prévention de l'illettrisme au sein de l'Ecole dans notre académie est une priorité qui doit mobiliser toutes les écoles et tous les établissements scolaires.

La rentrée 2014 a été marquée par le déploiement d'un plan de prévention de l'illettrisme coordonné au niveau académique et structuré autour de trois dispositifs majeurs :

1. La mise en œuvre de la continuité grande section – CP dans quelques classes ciblées
2. La mise en place d'ateliers en direction des élèves les plus fragiles devant la lecture à l'entrée en classe de sixième dans certains collèges
3. La mise en place d'un accompagnement spécifique des élèves en grande difficulté en lecture à l'entrée dans la voie professionnelle dans certains établissements

Chacune de ces actions demande être étendue au niveau académique, elles sont décrites en détail dans les annexes au présent texte.

Leur mise en œuvre est associée à la mise en place d'évaluations qui seront mises à la disposition des écoles concernées et des établissements du second degré en vue de procéder au repérage des élèves à prendre en charge.

L'évaluation à l'entrée en sixième et l'évaluation à l'entrée dans la voie professionnelle sont élargies à la rentrée 2015 à tous les collèges et à tous les lycées accueillant des sections professionnelles de l'académie.

L'évaluation de début de CP est étendue à toutes les écoles REP+.

Les supports à destination des élèves ainsi que les livrets de consignes de passation sont mis à disposition des enseignants en ligne.

I. Repérage des élèves les plus fragiles

Deux étapes doivent permettre l'identification des élèves entrant en CP en situation de grande fragilité devant la lecture :

1. A la fin de la GS, dans le cadre de la liaison GS/CP, les élèves n'ayant pas atteint les compétences de la fin de l'école maternelle
2. A l'entrée au CP, une évaluation spécifiquement ciblée sur les compétences préalables à l'entrée dans l'écrit sera mise en œuvre dans les écoles REP+ à la rentrée 2015.

II. Mise en place d'un atelier consolidation dans chaque école concernée

Deux hypothèses sont envisageables :

1. Un dispositif en direction des élèves fragiles existe déjà dans l'école:
 - Le dispositif fonctionnera comme prévu par l'équipe de direction et l'équipe pédagogique
 - Ce dispositif sera évalué au cours de l'année 2015-2016 selon trois critères essentiels :
 - ➔ Cette action repose-t-elle sur les compétences de fin d'école maternelle ?
 - ➔ Cette action permet-elle aux élèves d'entrer dans l'apprentissage de la lecture ?
 - ➔ Cette action permet-elle d'améliorer les compétences lexicales et syntaxiques ?
 - ➔ Cette action permet-elle l'accès à la compréhension ?
2. Aucun dispositif n'est actuellement mis en place :
 - Il sera créé à la rentrée 2015, dans le cadre de la mise en place du dispositif « un maître de plus par école », un atelier de consolidation destiné à accueillir les élèves repérés comme étant en situation de fragilité devant l'écrit.
 - Cet atelier sera coordonné par un l'enseignant de la classe et impliquera le cas échéant, le maître supplémentaire et un maître du RASED.
 - L'atelier aura trois objectifs principaux :
 - ➔ Développer les compétences langagières
 - ➔ Assurer l'entrée dans la lecture pour tous les élèves
 - ➔ Permettre l'accès à la compréhension des textes lus

III. Désignation d'un interlocuteur « Maîtrise de la langue – Lecture »

- Dans chaque école REP+, un enseignant assumera le rôle d'interlocuteur « Maîtrise de la langue – Lecture ».
- Il assurera le suivi du dispositif et, en ce sens, devra :
 - ➔ Veiller à ce que les élèves soient évalués à l'issue de l'année de CP, après avoir suivi l'atelier consolidation (outils mis à disposition par l'académie)
 - ➔ Saisir les résultats des élèves et assurer une communication de ces résultats

I. Repérage des élèves les plus fragiles

Deux étapes doivent permettre l'identification des élèves entrant en sixième en situation de grande fragilité devant la lecture :

1. A la fin du CM2, dans le cadre de la liaison Ecole – Collège, les élèves n'ayant pas validé le palier 2 du socle commun seront signalés à l'équipe de direction du collège d'inscription.
2. A l'entrée en 6^{ème}, une évaluation spécifiquement ciblée sur les compétences de lecture sera proposée à tous les élèves de l'académie.

II. Mise en place d'un atelier lecture « Apprendre dans chaque collège de l'académie à la rentrée 2015

Deux hypothèses sont envisageables :

1. Un dispositif en direction des élèves en grande difficulté devant la lecture existe déjà dans l'établissement :
 - Le dispositif fonctionnera comme prévu par l'équipe de direction et l'équipe pédagogique
 - Ce dispositif sera évalué au cours de l'année 2015-2016 selon trois critères essentiels :
 - Cette action permet-elle aux élèves de finaliser l'accès à l'automatisme de la lecture ?
 - Cette action repose-t-elle sur l'enseignement explicite de la compréhension et des stratégies de lecture ?
 - Cette action favorise-t-elle les acquisitions lexicales des élèves ?
2. Aucun dispositif n'est actuellement mis en place :
 - Il sera créé à la rentrée 2015, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé par exemple, un atelier lecture destiné à accueillir les élèves repérés comme étant en situation de fragilité devant la lecture.
 - Cet atelier sera coordonné par un enseignant et impliquera des enseignants de différentes disciplines. L'expertise d'un enseignant de SEGPA peut être sollicitée comme appui à la construction de la progression pédagogique.
 - L'atelier aura trois objectifs principaux :
 - Assurer l'automatisme de la lecture pour tous les élèves
 - Enseigner aux élèves les stratégies de lecture permettant d'accéder à la compréhension de types variés de documents écrits (rendre explicites les mécanismes implicites)
 - Enrichir les connaissances des élèves en matière de lexique

Fonctionnement préconisé – Eléments de mise en œuvre pratique et pédagogique

- Mise en barrettes de plusieurs classes de 6^{ème} sur le temps de l'accompagnement personnalisé
- A l'issue de l'évaluation d'entrée en 6^{ème}, création de groupes de besoins dont un ou plusieurs groupe(s) d'élèves en difficulté de compréhension en lecture
- Utilisation de ressources pédagogiques dépassant la question des disciplines d'enseignement, de supports pédagogiques variés développant la mise en activité authentique des élèves.
Plusieurs pistes sont envisageables mais il semble intéressant d'inscrire ce dispositif dans un atelier « projet » périodique ou annuel stimulant le désir et le besoin de lire pour comprendre et agir afin d'aboutir à une (des) réalisation(s), sortie(s) pédagogique(s)...

III. Désignation d'un interlocuteur « Maîtrise de la langue – Lecture »

- Dans tous les collèges, un enseignant ou un personnel d'éducation assumera le rôle d'interlocuteur « Maîtrise de la langue – Lecture ».
- Il assurera la coordination de l'atelier lecture et, en ce sens, dans le cadre de ses missions d'enseignement, devra :
 - Veiller à ce que les élèves soient évalués à l'issue de l'année de 6^{ème}, après avoir suivi l'atelier lecture (outils mis à disposition par l'académie)
 - Saisir les résultats des élèves et assurer une communication de ces résultats

IV. Suivi et évaluation des dispositifs

- Une coordonnatrice académique du réseau des interlocuteurs « Maîtrise de la langue – lecture » est chargée de l'accompagnement des équipes de direction et des équipes éducatives pour la mise en place des ateliers lecture et des contenus d'enseignement associés.

I. Repérage des élèves les plus fragiles

A l'entrée en 2^{nde} professionnelle, une évaluation spécifiquement ciblée sur les compétences de lecture sera mise en place dans tous les LP/SEP de l'académie.

II. Mise en place d'un atelier lecture dans chaque LP/SEP de l'académie à la rentrée 2015

Deux hypothèses sont envisageables :

1. Un dispositif en direction des élèves en grande difficulté devant la lecture existe déjà dans l'établissement :
 - Le dispositif fonctionnera comme prévu par l'équipe de direction et l'équipe pédagogique
 - Ce dispositif sera évalué au cours de l'année 2015-2016 selon trois critères essentiels :
 - Cette action repose-t-elle sur l'enseignement explicite de la compréhension et des stratégies de lecture ?
 - Cette action permet-elle aux élèves de lire avec le lexique et les lexiques liés au métier?
 - Cette action permet-elle aux élèves d'être efficace dans le fonctionnel, le fictionnel et la maîtrise de la langue (compréhension, expression) ?
2. Aucun dispositif n'est actuellement mis en place :
 - Il sera créé à la rentrée 2015, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé(AP) par exemple ou dans le cadre des enseignements généraux liés à la spécialité(EGLS), un atelier lecture destiné à accueillir les élèves repérés comme étant en situation de fragilité devant la lecture.
 - Cet atelier sera coordonné par un enseignant et impliquera un professeur de lettres et au moins deux autres enseignants d'autres disciplines.
 - L'atelier aura deux objectifs principaux :
 - Enseigner aux élèves les stratégies de lecture permettant d'accéder à la compréhension de types variés de documents écrits (lire des tableaux à double entrée, des cartes, des imprimés, des notices...)
 - Enrichir les connaissances des élèves en matière de lexique

III. Désignation d'un interlocuteur « Maîtrise de la langue – Lecture »

- Dans tous les LP/SEP, un enseignant ou un personnel d'éducation assumera le rôle d'interlocuteur « Maîtrise de la langue – Lecture ».
- Il assurera la coordination de l'atelier lecture et, en ce sens, dans le cadre de ses missions d'enseignement, devra :
 - Veiller à ce que les élèves soient évalués à l'issue de l'année de la 2^{nde} professionnelle, après avoir suivi l'atelier lecture (outils mis à disposition par l'académie)
 - Saisir les résultats des élèves et assurer une communication de ces résultats

IV. Suivi et évaluation des dispositifs

- Un coordonnateur académique du réseau des interlocuteurs « Maîtrise de la langue – lecture » sera chargé de l'accompagnement des équipes de direction et des équipes éducatives pour la mise en place des ateliers lecture et des contenus d'enseignement associés.